Ibex® - Fongicide betteraves, pois protéagineux, féveroles

Composition .....: 133 g/l de pyraclostrobine + 50 g/l d'époxiconazole
Formulation : .....suspo émulsion (SE)
N° d'AMM : 2000333

BASF préconise l'utilisation d'Ibex uniquement sur les cultures et maladies mentionnées dans le tableau ci-dessous.

BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures ou d'autres maladies, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

Usages autorisés:

Cultures	Cibles (Maladies visées)	Doses	Nb applic.	DAR	ZNT Aquatique (DVP)
Betteraves industrielle et fourragères	Maladies du feuillage (Cercosporiose, Oïdium, Ramulariose, Rouille)	1 l/ha	1	42 j.	5 m (5 m)
Pois protéagineux d'hiver et de Printemps	(Anthracnose, Rouille, Pourriture grise, Oïdium)	0,75 l/ha	1	28 j	5 m (5 m)
Féveroles d'hiver et de printemps	Anthracnose, Rouille	0,75 l/ha		28 j	5 m (5 m)

Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone **comportant un dispositif végétalisé permanent** d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Limiter le nombre d'application de la préparation à une application par saison et par culture

Délai de rentrée : ..... 48 heures

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits.

BASF We create chemistry

Fongicide

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **Danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H332 Nocif par inhalation.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df Peut nuire au foetus et susceptible de nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme.

EPI :

Pour protéger l'opérateur, porter :
Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée,
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3,
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.
- **Pendant l'application :**
- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine,
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les lunettes ne doivent être portées qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockées après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Réglementation transport .....ADR : classe 6.1 (ONU 2902)

Conditionnement : ..... bidon de 5 l (groupage par 4)

Les matières actives :

Ibex est une association de deux matières actives : la ***pyraclostrobine*** et l'***époxiconazole***

La ***pyraclostrobine*** appartient à la famille des strobilurines

Nom chimique : N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1 H-pyrazol-3- yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy) carbamate de méthyle

Formule brute : $C_{19}H_{18}ClN_3O_4$

Masse molaire : 387,82

L'***époxiconazole*** appartient à la famille des triazoles

Nom chimique : (2 RS, 3 SR)-1-[3-2-chlorophényl)-2,3-époxy-2- (4-fluorophényl) propyl]-1H-1,2,4- triazole

Formule brute : $C_{17}H_{13}ClFN_3O$

Masse molaire : 329,8

Le produit formulé : Ibex

Densité : 1,29

Inflammabilité : non inflammable

Temp. limite de stockage : *+5°C à + 35 °C*

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL 50 rat : > 5000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site :
http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

Intérêt du produit

Ibex est un fongicide polyvalent à action préventive et curative efficace contre les maladies des betteraves, pois protéagineux et des féveroles.

Il associe deux substances actives aux propriétés complémentaires, la ***pyraclostrobine*** de la famille des strobilurines et l'***époxiconazole*** de la famille des triazoles :

- Leurs modes d'action différents renforcent l'efficacité et réduisent les risques d'apparition de résistance ;
- Leurs modes de diffusion, systémique pour l'***époxiconazole***, locosystémique et translaminaire pour la ***pyraclostrobine***, confèrent à la plante une protection complète du feuillage.

Ibex se caractérise par une grande rapidité d'action et une bonne persistance contre les principales maladies du feuillage.

Mode d'action

La ***pyraclostrobine*** inhibe la respiration mitochondriale. Conséquence, réduction drastique de l'énergie cellulaire (ATP) disponible pour supporter les fonctions vitales du champignon pathogène-cible ce qui entraine inévitablement sa mort. La ***pyraclostrobine*** présente un large spectre d'activité antifongique incluant Oomycètes, Ascomycètes, Basidiomycètes et Deutéromycètes. La ***pyraclostrobine*** se fixe solidement dans la cuticule et pénètre dans la feuille. Une partie des molécules pénètre rapidement. L'autre partie est progressivement libérée dans la plante permettant ainsi une protection de longue durée. Dans les tissus végétaux, la ***pyraclostrobine*** diffuse localement et protège la face non traitée par sa diffusion translaminaire. La pyraclostrobine est active, avant tout, lorsqu'elle est appliquée en préventif. Elle inhibe très fortement la germination, la pénétration des tubes germinatifs et bloque le développement du mycélium. Elle appartient au groupe C3 [QoI : Quinone outside Inhibitors] de la classification FRAC.

L'***époxiconazole*** inhibe la 14α-déméthylase (CYP51), enzyme indispensable au fonctionnement de la voie de biosynthèse d'un des constituants majeurs des membranes fongiques : l'ergostérol. Il perturbe la formation des parois cellulaires. La résultante est une altération de l'élongation des filaments mycéliens déjà formés au sein des tissus végétaux (activité curative) qui entraîne la mort du champignon. L'***époxiconazole*** présente un large spectre d'action et la molécule est véhiculée à l'intérieur de la plante de façon systémique. Il appartient au groupe G1 [IBS : Inhibiteurs de la Biosynthèse des Stérols de classe I (IDM : Inhibiteurs de la DéMéthylation), famille des Triazoles] de la classification FRAC.

Conditions d'application

BETTERAVES

Ibex s'utilise dès l'apparition des 1ers symptômes.

Dose de 1 l/ha

- en traitement unique, en cas d'arrachage précoce (avant le 10 octobre) ou en cas d'apparition tardive des symptômes (après le 10 août),
- dans un programme à 2 applications, **Ibex** s'utilise de préférence en 1ère intervention afin de bénéficier de son efficacité et de sa persistance d'action. Suivre les Bulletins de Santé du Végétal pour déterminer la date de la 1ère application.

Délai d'emploi avant récolte sur betteraves : 42 jours.

POIS PROTEAGINEUX et FEVEROLES (d'hiver et de printemps)

Dose : 0,75 l/ha

Ibex s'utilise contre :

- ***anthracnose*** *(sur pois protéagineux, féveroles)* : 1ère application début floraison ou renouvellement après 3-4 semaines.
- ***rouille*** *(sur pois protéagineux, féveroles) :* 1ère application dès l'apparition des 1éres pustules ou renouvellement 3 à 4 semaines plus tard.
- ***oïdium*** *(sur pois protéagineux)* : 1ère application dès les 1ers symptômes ou renouvellement 3 à 4 semaines plus tard.
- ***pourriture grise*** *(botrytis) (sur pois protéagineux)* : 1ère application à mi-floraison ou renouvellement 3 à 4 semaines plus tard.

Ibex s'emploi dans la limite de 1 application par an maximum.

Délai d'emploi avant récolte : 28 jours.

Remarques générales

- Traiter de façon préventive.
- Pour suivre l'apparition puis l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d''information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.
- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement. Par temps chaud (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée si l'hygrométrie le permet.

Compatibilité

Selon la réglementation en vigueur, **Ibex** ne doit pas être utilisé en mélange avec d'autres produits phytosanitaires.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon d'**Ibex** avant verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF, 0 810 023 033, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21, Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
Tél : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application…) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
  H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.
  Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd ,H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementation en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout re-largage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée miminale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION

1. Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2. Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
3. Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4. Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5. Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
6. Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION

7. Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

8. Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
9. Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
10. Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.

UIPP